

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

03/07/2012

Dossier complet le :

03/07/2012

N° d'enregistrement :

F 08212 P0021

1. Intitulé du projet

Réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne - Tronçon L'Herminier / Baratin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom sans objet

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté urbaine de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

GARNIER Bernard - Direction de la Voirie - Responsable du service Ingénierie

RCS / SIRET

246 900 245 00019

Forme juridique

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) (infrastructures routières - toutes autres routes d'une longueur inférieure à 3 km)	Réaménagement d'une voie existante sur une longueur de 1,3 km avec réduction de nombre de voies de 4 à 2 et création d'aménagement cyclable.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne entre la rue du commandant l'Herminier et la rue Pierre Baratin (longueur de 1,3 km) avec : réduction de la chaussée à 2x1 voies; réalisation de pistes cyclables continues, côté voirie; rénovation de la voirie et des espaces publics contigus, de façade à façade (trottoirs élargis, plantations, places et placettes...); conception d'aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap; mise en place d'un nouveau plan de circulation sur le secteur de Cusset (rabattement de la partie est de la rue du 4 aout 1789 sur le cours Émile Zola, au niveau de la rue Pierre Baratin).

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de transformer le cours pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable :

Développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie : réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic motorisé et sécuriser les déplacements de tous les usagers; requalifier l'espace public; faciliter l'usage des modes doux, en créant notamment un itinéraire cyclable d'agglomération exemplaire.

Conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération : affirmer un axe urbain majeur, accompagner et relier les grands projets urbains d'agglomération Gratte-ciel Nord et Carré de Soie; soutenir le développement de l'attractivité commerciale des quartiers; conforter les pôles de services publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 ans (2014-2015) avec en préalable d'éventuels travaux de déviation de réseaux.

L'ensemble des travaux se fera sous circulation en maintenant 2 x 1 voies. L'accessibilité des commerces pour les clients et des équipements publics pour les usagers sera maintenue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur le cours Émile Zola après travaux sera réduit d'environ 35% par rapport à l'état actuel, soit 2000 véhicules à l'heure de pointe.

Plan de circulation :

- Mise à 2x1 voies sur l'ensemble du cours Émile Zola

- Les mouvements tournants sont autorisés depuis/vers le cours sans voie affectée

- L'accès à la rue Kumer nécessite une voie affectée (tourne-à-gauche) du fait du fort trafic tournant. Une troisième voie est également nécessaire en entrée du carrefour Rollet/Zola.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- concertation L300-2 du code de l'urbanisme (le bilan a été approuvé par le Grand Lyon en novembre 2010)
- déclaration de projet si l'étude d'impact est exigée

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet si l'étude d'impact est exigée

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- linéaire de voirie : 1.330 m	
- superficie globale du projet : 43.000 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Du 206 au 360 cours Émile Zola
Du 237 au 273 rue du 4 août
Du 99 au 105 rue Pierre Voyant
Du 331 au 337 rue Francis de Pressensé

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 45° 46' 7.0" Lat. 4° 53' 4.1"

Point d'arrivée : Long. 45° 45' 56.0" Lat. 4° 54' 3.9"

Communes traversées :

Villeurbanne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le réaménagement du cours Émile Zola entre l'avenue de Thiers et la rue du Souvenir français (en limite du périphérique) constitue le programme dont la réalisation est prévue fractionnée dans le temps. La présente opération du réaménagement comprise entre les rues du commandant l'Herminier et Pierre Baratin constitue le premier tronçon opérationnel (cf. annexe n°4 - Plan des tronçons opérationnels).

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'un espace de voirie (chaussée, stationnement, trottoirs).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

PLU - approbation le 12 juillet 2005 et opposable le 5 août 2005. Dernière modification le
9 janvier 2012 et opposable le 14 février 2012.

Règlements applicables à la zone du projet : UCZ - UBa - URb - UCp - UC - UPa
(cf. annexe n°5 - PLU)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Grand Lyon a élaboré un Plan d'environnement sonore annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 20120 concernant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe partiellement dans une zone ZPPAUP. A noter que par délibération communautaire n°2011-2614 en date du 21 novembre 2011, vient d'être mise à l'étude la révision de la ZPPAUP en vue de créer l'AVAP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Grand Lyon, pour les communes de Lyon et Villeurbanne, concernant le risque de débordement du Rhône et de la Saône. Le secteur n'est pas concerné.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 2 mars 2009.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé concernant le site. Le site le plus proche (centre historique de Lyon) est situé à 300 mètres environ.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 2,1 km au Nord du site (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'hôtel de Ville est classé monument historique (inscription sur inventaire) et est situé à 420 m de l'extrémité ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bordures granit existantes seront dans la mesure du possible retallées et réutilisées sur d'autres chantiers du Grand Lyon.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est envisagé de poser de nouvelles bordures granit. Seuls les revêtements sont repris, il n'est pas prévu de terrassement et de reprise complète de la structure de chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase des travaux et compte tenu de la densité urbaine, les nuisances sonores liées au chantier seront minimisées. Du fait de la réduction de trafic, le bruit sera réduit sur le cours Émile Zola.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de la réduction de trafic, la pollution liée au trafic et ses nuisances olfactives seront réduites sur le cours Émile Zola.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage public de la voirie sera renouvelé avec une maîtrise des intensités et une orientation de l'éclairage (utilisation de matériels à LED). Des sols clairs seront de plus envisagés.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase des travaux et compte tenu de la densité urbaine, les rejets polluants dans l'air liés au chantier seront minimisés. Du fait de la réduction de trafic, la pollution liée au trafic sera réduite sur le cours Émile Zola.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'évolution par rapport à l'état actuel.
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase des travaux, la gestion des déchets du chantier sera organisée, des mesures spécifiques seront mises en place afin de limiter les poussières et les risques de pollution liées aux travaux et des modalités d'intervention en cas de pollution accidentelle seront définies.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine a été consulté sur la base des études préliminaires et sera consulté suite au rendu de l'Avant-Projet.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : avec le projet urbain Gratte-Ciel nord

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'étude d'impact.

En cohérence avec le plan climat et le PMD du Grand Lyon, ainsi que le PDU de l'agglomération lyonnaise, le projet vise à développer les déplacements modes doux (vélo et marche à pied) en réduisant de 2x2 à 2x1 le nombre de voies automobiles dans le gabarit actuel de la voirie. Ainsi, le trafic automobile sera réduit d'environ 35% avec des effets de report modal d'une part (10% vélo et 45% transports en commun) et de report d'itinéraires d'autre part (45%). La voirie et les espaces publics contigus seront entièrement renouvelés avec une conception qui intègre pleinement les enjeux du développement durable (gestion des eaux pluviales, éclairage public,...).

De plus, le tronçon L'Herminier / Baratin présente un caractère autonome qui forme une unité fonctionnelle. Sa réalisation n'implique pas la réalisation d'un autre tronçon. Les autres tronçons ne sont d'ailleurs pas à ce jour ni programmés, ni planifiés. Le Grand Lyon décidera ultérieurement de l'engagement de la tranche suivante.

Si l'étude d'impact n'est pas exigée, le Grand Lyon s'engage à réaliser une notice environnementale afin de présenter :

- d'une part, le respect de la réglementation concernant l'air, le bruit et les espèces protégées ;
- d'autre part, l'évaluation environnementale du projet.

Le Grand Lyon s'engage à publier cette notice et à la présenter en atelier dans le cadre de sa démarche de participation citoyenne.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
- Annexe n°4 - Plan des tronçons opérationnels	

- Annexe n°5 - PLU

- Annexe n°6 - Avant-Projet Maquette en date du 10 avril 2012

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lyon

le,

lundi 2 juillet 2012

Signature

Bernard GARNIER

Responsable du service Ingénierie



